
COMMUNE D'ATTERT



A Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT.
Conformément aux articles L2223-2 et L2223-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle des réunions du Conseil communal, Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT, **le vendredi 28 juin 2019 à 19 heures.**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2. Approbation du compte de deux Fabriques d'Eglise - Exercice 2018.
3. Rénovation et extension de l'école de Tontelange - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
4. Désignation d'un architecte-auteur de projet pour la construction d'un hall relais agricole – Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
5. Octroi d'un subside au RSC Tontelange pour le renouvellement de l'éclairage de ses terrains de football.
6. Arrêt de la liste des associations locales auxquelles est restituée la part communale du précompte immobilier.
7. Politique du logement – Attribution du lot n°7 du lotissement communal d'Heinstert.
8. Informations.

Huis clos

9. Ratification de désignations de personnel enseignant temporaire.
10. Mises en disponibilité pour convenances personnelles de membres du personnel enseignant.

Pour le Collège communal,

Par ordonnance :

Le Directeur général,


Ch. VANDENDRIESSCHE



Le Bourgmestre,


J. ARENS